

Objet : Tarif des « ateliers expo » de la Maison des Loisirs et des Arts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2023/32 du 6 avril 2023 du Conseil municipal fixant le cadre tarifaire des activités organisées par le service culturel,

Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant la volonté de renforcer l'éducation artistique et culturelle (EAC) en lien avec les expositions accueillies à la Maison des Loisirs et des Arts en proposant régulièrement des ateliers exposition,

DECIDE :

Article 1 : de fixer les « ateliers expo » au tarif de 5 € pour une heure d'activité.

Article 2 : les tarifs seront mis en ligne sur le site de la billetterie en ligne.

Article 3 : Les recettes encaissées seront affectées sur l'antenne Maison des Loisirs et des Arts.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
Sannois, le 22 janvier 2025

Bernard JAMET



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Paris

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du... 28 janvier 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025.01.22 - DC 2025 - 10 - AR

Publiée le... 29 janvier 2025